

lumières nouvelles ; bien peu le comprendront mieux que M. Joseph Le Gras. Ainsi la psychologie et l'art s'accrochent-ils à l'histoire pour nous la rendre plus attrayante et plus claire. Avant M. Joseph Le Gras, M. Adolphe Boschot en avait fait la démonstration éclatante dans sa fameuse *Histoire d'un romantique* où palpite l'âme tourmentée de Berlioz. Bal écrivain, artiste voyageant dans les régions aériennes de la poésie et de la musique, M. Adolphe Boschot est venu renforcer le groupe de ces historiens convaincus que le roman d'une vie réelle offre autant d'attrait et mérite autant de soins que le roman d'une vie imaginaire. Il a chanté son héros avec un accent pathétique et son œuvre vaut tout autant par son expression littéraire que par sa matière documentaire.

Selon sa méthode, qui consiste à mélanger étroitement la vie à l'œuvre des hommes, il a récemment publié, sous le titre : **Chez les musiciens**, une gerbe d'études de grand intérêt, malheureusement, pour beaucoup, étrangères à notre rubrique. Elles contiennent cependant, à propos de telles œuvres de Mozart, Beethoven, Méhul, Weber, Meyerbeer, Berlioz, Schumann, Wagner, des souvenirs, des faits, des évocations auxquels la critique littéraire doit s'intéresser. On n'imagine pas, par exemple, avec quel charme désuet M. Adolphe Boschot rappelle en quelles conjonctures fut écrit et joué, à Vienne, cet *Enlèvement au Sérail* qui établit la réputation de Mozart et tombe peu à peu dans un injuste oubli. De même, il consacre à Monsigny des pages qui touchent intimement à l'histoire de l'Opéra-Comique en France. On sait que ce genre musical s'établit avec grande difficulté dans notre pays et demeura longtemps dans le domaine du théâtre forain. M. Adolphe Boschot conte, avec verve, les démêlés des comédiens au début du xviii^e siècle et comment, pour assurer le triomphe de l'Opéra-Comique, ils luttèrent contre l'Opéra détenteur du privilège pour la musique.

Monsigny, dont il nous retrace la carrière curieuse d'homme de peu parvenu à la fortune par le moyen de la musique, fut l'un des plus habiles compositeurs d'opéras-comiques du xviii^e siècle. Sedaine, surtout, lui prodigua les livrets, et leur œuvre commune : *Le Déserteur*, connut un prodigieux succès. A son propos, M. A. Boschot reconstitue, avec couleur et animation, la physiologie grouillante d'une soirée théâtrale au xviii^e siècle.

Nombreuses images de ce Paris lointain, où souffrirent des génies méconnus comme Berlioz et paradèrent de pauvres musicastres comme Meyerbeer, sont traitées avec sincérité et talent par M. Adolphe Boschot. Les curieux de ces annales particulières les découvriront avec plaisir.

MÉMENTO. — De Charles Nodier, M. Jean Larat publie un inédit : *Moi-même*, non inédit, de son propre aveu, puisque M. Georges Gazier l'avait déjà publié. Ce sont des notes, souvent piquantes, une sorte de confession en style haché, souvent télégraphique, pleine de détails scabreux de Nodier parvenu à l'époque de son adolescence amoureuse. Cela vaut d'être lu. M. Jean Larat fait précéder ce curieux document humain d'une trop longue et coriace étude sur le roman personnel où Nodier disparaît et où M. Maurice Barrès connaît une sorte d'apothéose.

ÉMILE MAGNE.

THEATRE

L'Avocat, pièce en trois actes de M. Brieux (23 septembre). — A propos des *Ressources de Quinola* (une lettre de M. Fagus). — La prochaine saison. — Mémento.

Aux assises de Versailles, durant le procès de Landru, un juré posa une si singulière question que le président hésitait à la transmettre. Au cours d'un incident d'audience, le défenseur affirmait que le témoin, un policier, avait fait fausse route. L'homme, une sorte de Javert, se taisait, croyant inutile d'ajouter un mot à sa déposition. Cela laissait je ne sais quel trouble dans les esprits ; et le juré, gaillard décidé et rustique, voulait savoir si l'avocat parlait bien sur l'honneur et selon sa conviction. Moins embarrassé que le président, M^e de Moro-Giafferi se leva.

— Un avocat, dit-il, n'est pas tenu de parler sous la foi du serment.

Ce souvenir me vint, comme j'écoutais, l'autre soir, au théâtre du Vaudeville, le second acte de l'*Avocat*, une pièce nouvelle de M. Brieux. Deux personnages y débattaient longuement un point que voici : oui ou non l'avocat peut-il, doit-il parler contre sa conscience ? Peut-il, comme on dit au Palais, « plaider innocent » lorsqu'il croit à la culpabilité ? En un mot, peut-il mentir ? Si M. Brieux avait fait l'honneur de poser ces questions à un reporter, la réponse eût été catégorique : Un avocat peut et